

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Vendredi 18 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M.M D'ORAZIO, M. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

M. CERVETTI, Adjoint au Maire, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Vendredi 18 Décembre 2009

Délibération N°2009/ 260

Création de trois ouvrages de stationnement en centre ville, Square César Campinchi, Boulevard Pascal Rossini, et Marconajo : modalités de concertation avec le public.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le Plan de Déplacement Urbain de la CAPA a été approuvé en juillet 2006. Dans son diagnostic, il apparaît qu'Ajaccio souffre d'un fort déficit en stationnement en hyper centre ville (concentration d'administrations, de commerces et d'activités générant d'importants flux de circulation : VP, livraisons, PL, TC...).

Pour résorber ce déficit tout en proposant une stratégie intermodale performante, le PDU propose la création de 1000 places de stationnement supplémentaires en ouvrages qui permettront :

- La libération des emprises nécessaires à la création d'un Transport en Commun à Haut Niveau de Service (Transport en Commun en Site Propre, TCSP)
- La création d'une grande place urbaine entre le square César CAMPINCHI et le quai d'honneur du port de commerce d'Ajaccio
- La suppression des stationnements illicites en centre ville libérant ainsi les espaces piétonniers
- La création de stationnements supplémentaires à destination des riverains et favorisant la rotation du stationnement de surface permettant l'accès aux commerces de centre ville et réduisant la pression sur les stationnements existants

Ainsi, dans le courant de l'année 2007, la ville d'Ajaccio a engagé en concertation avec la CAPA la mise en œuvre de plusieurs actions préconisées par le PDU avec notamment le lancement d'une étude de faisabilité de parcs de stationnement en ouvrages en hyper centre ville.

Les conclusions de cette étude ont fait ressortir une stratégie pour la mise en œuvre de cette offre de stationnement supplémentaire en centre ville. Cette stratégie est traduite dans la délibération du conseil municipal du 24 janvier 2008 portant sur le principe du lancement d'une procédure de Délégation de Service Public pour la construction de deux ouvrages souterrains (sous le Square César Campinchi et sous le Boulevard Pascal Rossini) et l'exploitation de ces derniers dans un contrat couplé à celui de l'exploitation du parking du Diamant rénové.

Soucieux des enjeux forts existant dans le secteur de l'amirauté en matière d'aménagement urbain (zone de l'Amirauté, extension du port de plaisance Charles ORNANO, insertion du TCSP d'Ajaccio), et dans le but de ne pas hypothéquer le devenir de cette zone de manière irréversible, un ouvrage en structure aérienne sur trois niveaux d'une capacité de 600 places entièrement démontable pourrait être réalisé et exploité en régie sur l'actuelle aire de stationnement du port de plaisance Charles ORNANO au MARCONAJO.

Il permettra également d'assurer le maintien de l'offre de stationnement pendant les périodes de travaux nécessaires à la réalisation des autres ouvrages.

Les caractéristiques des ouvrages envisagés sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Type	Capacité	Coût HT (M€)	Emprise m ²
Square Campinchi	souterrain 2 nappes	606	18	6500
Rossini	souterrain 2 nappes	200	8	2100
Amirauté	aérien 3 niveaux	600	8	6000

Les études préliminaires nécessaires à la réalisation de ces ouvrages sont en cours et sont listées ci-après :

- Enquête publique de type « Bouchardeau » (Code de l'Environnement)
- Mise en compatibilité du document d'urbanisme (POS, Code de l'Urbanisme)
- Archéologie préventive (Code du Patrimoine)
- Déclaration de Projet (Code de l'Environnement)
- Etude d'Impact (Code de l'Environnement)
- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (Loi sur l'eau)
- Concertation avec le public (Code de l'Urbanisme)
- Procédure foncière (découpage en volume des emprises)
- Concertation avec les services de l'Etat (Code de l'Environnement)

L'état d'avancement des projets de réalisation des parcs de stationnement précités, nécessite que soient engagées les procédures de concertation prévues aux articles L 300-2 et R 300-1 à R300-3 du Code de l'Urbanisme et de poursuivre les objectifs du projet.

Les modalités de la concertation seront les suivantes :

1. Tenue d'une réunion publique individualisée par projet au cours de laquelle sera présenté le projet,
2. Cette réunion sera annoncée dans la presse et animée par les représentants de la municipalité d'AJACCIO,
3. Dépôt d'un dossier complet à l'Hôtel de Ville, et à la Direction Générale des Services Techniques, 6 Bd Lantivy, accompagné de documents illustrant le projet pendant 3 semaines au cours desquels les administrés peuvent prendre connaissance du projet et consigner leurs observations sur un registre,
4. Un représentant des services techniques de la Ville d'AJaccio se tiendra à la disposition des administrés pour les renseigner pendant une demi-journée par semaine,
5. Présentation, par le représentant de la Ville d'AJaccio, du bilan de la concertation au Conseil Municipal,
6. Délibération du Conseil Municipal sur le bilan de la concertation.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **De délibérer sur les objectifs poursuivis par les projets de création de trois ouvrages de stationnement en centre ville, square Cesar Campinchi, Boulevard Pascal Rossini, et Marconajo ainsi que sur les modalités de concertation avec le public**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de M. GABRIELLI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

Vu, La Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la Répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu, La Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, la délibération du conseil municipal n°01/2008 en date du 24 janvier 2008 autorisant le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 Décembre 2009,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- les objectifs définis pour les projets de création de trois ouvrages de stationnement en centre ville, Square Cesar Campinchi, Boulevard Pascal Rossini, et Marconajo ainsi que les modalités de concertation avec le public, tels qu'exposés ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant deux mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

Elle sera exécutoire à compter de la date de la dernière des mesures de publicité ci-après : réception en Préfecture, premier jour d'affichage en mairie, mention dans un journal diffusé dans le département.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE,

Simon RENUCCI.